

MERCIER Marcel

Né le 09 07 1894 à Cheverny Loir et Cher

Fils de Marcellin et de Silvine DURAND

Célibataire

Domestique agricole

Domicilié en dernier lieu à Cour-Cheverny Loir et Cher

Soldat 76^{ème} R. I.

Matricule au recrutement : 344 Blois Loir et Cher

Mort pour La France

Le 08 01 1915 à 20 ans 6 mois, disparu à Lachalade Meuse

Tué à l'ennemi

Avis transcrit à Cour-Cheverny le 04 10 1921

Fiche Matricule

Fiche non créée

Nom : **Mercier**
Prénoms : **Marcel**

ÉTAT CIVIL
Né le **9 juillet 1894** à **Cheverny**, canton de **Centres**, département de **Loir-et-Cher**, résidant à **Cour-Cheverny**, canton de **Centres**, département de **Loir-et-Cher**, profession de **domestique agricole**, fils de **Marcellin** et de **Silvine Durand**, domiciliés à **Cour-Cheverny**, canton de **Centres**, département de **Loir-et-Cher**

Marié à

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Inscrit sous le n° **105** de la liste du canton de **Centres**.
Classé dans la **A** partie de la liste en **1914**.
Appelé pour le service armé

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Inscrit à compter du **9 Sept. 1914**.
Arrivé au corps le **15 Sept. 1914**. Soldat de 1^{ère} classe le dit jour.
Disparu le **8-1-15** à la **Chalade** avis de disparition par **du 11 mars 1917**.
Décédé le **8 janvier 1915** à la **Chalade**. D. N. D. rendu par le **1^{er} civil de Blois** du **23 juin 1921** en date du **10 novembre 1921** enregistré à **Cour-Cheverny** le **18-11-21**

NUMÉROS
CORPS D'AFFECTATION : **76^{ème} R.I.**
Armée active : **76^{ème} R.I.**
Disponibilité relative de l'armée active :
Année civile où il est en réserve :
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
Dates, Communes, Subdivisions du régime, N. de l'habitation.

CAMPAGNES.
En **Guerra** contre l'Allemagne du **15 septembre 1914** au **8-1-15**

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

ÉPOQUE à laquelle l'homme peut passer dans :
la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale.
DATE de la libération de service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services ont fait l'objet d'un décompte spécial (étranger, condamné, etc.).

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **MERCIER**
Prénoms **Marcel**
Grade **2^e classe**
Corps **76^{ème} Infanterie**
N° **6057** au Corps. — Cl. **1914**
Matricule **344** au Recrutement **Blois**
Mort pour la France le **8 janvier 1915**
à **La Chalade**
Genre de mort **Tué à l'ennemi**

Né le **9 juillet 1894**
à **Cheverny** Département **Loir-et-Cher**
Arr. municipal (p^r Paris et Lyon) }
à défaut rue et N° }

Jugement rendu le **23 juin 1921**
par le Tribunal de **Blois**
acte ou jugement transcrit le **14 octobre 1921**
à **Cour-Cheverny Loir-et-Cher**
N° du registre d'état civil

260-768-1922. [26434]

**Transcription de décès
acte n° 33
04 octobre 1921**

22
18

N° 33 23 juin 1921
Extrait jugement
Décès militaire
Mercier

L'Extrait des minutes du Greffe du Tribunal mil neuf cent vingt un, civil de première instance de Blois D'un jugement rendu le vingt trois juin mil neuf cent vingt un par le Tribunal civil de première instance de Blois, département de Loir-et-Cher, le dit jugement portant cette mention. Visé pour timbre et enregistré gratis à Blois le dix neuf septembre mil neuf cent vingt un folio trente, case sept (signé) Ranjard. Il a été extrait ce qui suit: Vu la requête présentée par monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal Qui monsieur Vidal juge en son rapport. Ensemble le ministère public en ses conclusions. Le Tribunal etc. après en avoir délibéré jugeant en premier ressort. Attendu que d'un dossier communiqué par monsieur le Ministre de la guerre et des Dressé le renseignements fournis au Tribunal; il résulte que le nommé mil neuf cent quinze, Mercier Marcel soldat au 76^e R. I. heures est disparu le huit janvier sur la déclaration de mil neuf cent quinze, à la Chalade (Meuse) Attendu qu'aucun acte de décès régulier n'ayant pu être dressé, il y a lieu en vertu des articles quatre vingt neuf et suivants du Code civil, de la loi du trois décembre mil neuf cent quinze et de la loi du vingt cinq juin mil neuf cent dix neuf, de procéder à la constatation judiciaire du décès. ~~qui, lecture faite, ont signé avec Nous~~ Par ces motifs Dit que Mercier Marcel, né à Coust Chotomy, le neuf juillet mil huit cent quatre vingt quatorze de Marceline Devrand sœur célibataire domiciliée en dernier lieu à Coust-Chotomy est décédé à la Chalade (Meuse) le huit janvier mil neuf cent quinze "Mort pour la France" Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès qu'il sera transcrit sur les registres de l'Etat-civil pour l'année courante de la Commune de Coust-Chotomy et qu'il sera fait mention sommaire du jugement à la table annuelle des registres de l'année en cours. Ainsi fait tel jugement à l'audience publique. Pour extrait conforme. Le Greffier (signé) Guilbert Le jugement décès ci-dessus a été transcrit sur l'ordre de Monsieur le Procureur de la République le quatre octobre mil neuf cent vingt un, à onze heures, par Nous Gustave Binon, maire de Coust-Chotomy, officier de l'état-civil

"Mort pour la France"

Approuvé vingt quatre
mille quatre cent cinquante
sept

(Signature)

à quinze heures

Historique du 76ème régiment d'Infanterie durant la Grande Guerre

ANNEE 1915

Au 1er janvier 1915, le régiment est donc sur le plateau de Bolante. Les premières lignes passent par l'intersection du ravin des Courtes-Chausses et des pentes ouest du Ravin-Sec, l'abri de l'Etoile et le ravin des Meurissons.

Le 1er bataillon est commandé par le commandant GUITTON, le 2ème par le capitaine DERVIN, le 3ème par le commandant VAUTRIN.

Le 1er et le 3ème sont en première ligne de gauche à droite, le 2ème en réserve vers la Fille-Morte. Le 5 janvier, les garibaldiens, venus de l'intérieur tout spécialement, attaquent sur le front du régiment en direction de Varennes. Le 76ème doit appuyer leur progression. Après un bombardement préparatoire d'une demi-heure environ, l'attaque se déclenche. Les garibaldiens progressent rapidement mais, au bout de quelques centaines de mètres, la résistance ennemie se fait plus forte. Contre-attaqués, les garibaldiens refluent et regagnent leurs positions de départ. Ils ont fait 150 prisonniers. Le lieutenant Peppino GARIBALDI, un des fils du grand patriote italien, est tué dans ce combat, son corps est à grand'peine ramené dans nos lignes.

Le 10 janvier, petite affaire sans résultats ni suites, sur la « Demi-Lune » tout à fait sur la gauche du secteur.

Le 20 janvier, nous sommes relevés et venons cantonner....